



DEMANDE DE LOCATION

Objet : **Le Chalet du Cœur**

Adresse : **Chemin des Anémones 12**

Localité : **CH - 1873 Les Crosets**

aux « Portes du Soleil » en Valais

Nombre de couchages : **8**

Dates : _____

Nombre de jours : _____

Nombre de personnes : _____

Séjour en saison :

printanière/estivale/automnale/hivernale

Caution demandée : **CHF 500.--**

à verser lors de la réservation (= validation)

Taxes de séjour : **CHF 2.50 / jour / personne**

Titulaire du preneur du contrat de location

Nom :

Prénom :

Adresse actuelle :

NPA/Localité :

Tél. privé :

Tél. portable :

E-mail :

Date de naissance :

Nationalité/Permis :

Etat civil :

Enfant(s) :

Avec année de naissance :

Profession :

Employeur :

Nombre de personnes :

Animaux : oui non

Si oui, genre :

Véhicule : oui non

Si oui, nombre :

Poursuites : oui non

Tutelle/Curatelle : oui non

Observations/références :

Co-titulaire ou garant

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Assurance RC & Ménage - **obligatoire**

Compagnie :

Source de l'information :

par la presse par internet

par ouï-dire autre



Nous vous remercions de remettre à notre service de gérance, les documents suivants :

- Copie de pièce d'identité (passeport, carte d'identité, permis d'établissement, permis B ou C pour les personnes de nationalité étrangère et carte de légitimation) pour toutes les personnes qui logeront dans le chalet
- Attestation de solvabilité (moins de 3 mois) émanant de l'Office des poursuites du lieu de domicile actuel (mentionnant les poursuites et actes de défaut de biens)
- Attestation de la police d'assurance d'une RC & Ménage

Ce formulaire est à compléter, dater et signer par le demandeur du logement en location.

Les renseignements recueillis sont confidentiels

Chaque soussigné certifie avoir donné des renseignements exacts et complets et prend note que les déclarations fausses ou erronées tombent sous le coup du Code Pénal et peuvent être poursuivies en justice.

Au cas où, après avoir accepté (y compris oralement) la location de l'objet, il ne donnerait pas suite au contrat qui lui aurait été présenté ou envoyé pour signature, le demandeur reconnaît devoir à la régie la somme forfaitaire de CHF 300.- (trois cents francs suisses HT) + TVA à titre d'indemnité pour les frais administratifs engagés.

Signatures :

Preneur de location :

Co-titulaire :

Lieu et date :